

DIRECTION REGIONALE DE FES-MEKNES (1822)

Bureau: FES (500)

FES, le 08/08/2025

AVIS DE VENTE PAR APPEL D'OFFRES OUVERT

N° 50020250000019

L'ordonnateur liquidateur des douanes et impôts indirects au bureau de FES, porte à la connaissance du public qu'il recevra jusqu'au 22/08/2025 à 16:30, les offres de prix concernant les lots cités en annexe.

L'ouverture des plis aura lieu le **28/08/2025** à partir de **10:00**, par une commission désignée à cet effet, au siège de la Direction Préfectorale Fès.

Conditions de la vente :

- Les offres seront faites sur document Offre de Prix (**ANNEXE 4**) et envoyées par courrier postal ou déposées au Bureau de L'ordonnateur contre décharge, comprenant deux plis fermés distincts :
 - Le premier pli comportant **la caution ou tout document en tenant lieu (ANNEXE 2)**, avec photocopie certifiée conforme à l'original de la carte d'identité nationale du compétiteur ou de toute autre pièce officielle avec référence à l'appel d'offre concerné et la mention " Cautionnement " à transcrire sur le dos du pli.
 - Le second contenant la soumission engagement irrévocable d'achat (**ANNEXE 3**) et le document de l'offre de prix (**ANNEXE 4**) avec les mêmes références que dessus et la mention " soumission- engagement ".
 - Les compétiteurs doivent joindre à leur dossier une attestation fiscale justifiant leur régularité vis-à-vis du fisc (Quitus) **délivré par la DGI (Direction Générale des Impôts)**.
- Les offres seront adressées à Monsieur L'ordonnateur à Fès, **route de Séfrou Hay Ezzohour Fès** sous enveloppe comportant référence à l'appel d'offres et au(x) lot(s) intéressé(s) avec mention " à n'ouvrir qu'en commission ".
- Le cautionnement est détaillé sur l'état ci-joint.
- L'ouverture des plis aura lieu **en commission** et en **séance non publique** conformément à la réglementation en vigueur.
- Les offres ne comportant pas le **CAUTIONNEMENT** seront rejetées sans que soient ouvertes les soumissions correspondantes.
- Les offres ne comportant pas **l'attestation fiscale (QUITUS) et datée de 3 mois** seront rejetées sans que soient ouvertes les soumissions correspondantes.
- Il sera dressé un procès-verbal des résultats de l'ouverture des plis et les lots concernés seront adjugés au plus offrant, si le prix proposé est jugé satisfaisant par la commission.
- Au cas où la meilleure offre serait faite par plusieurs compétiteurs à la fois, ces derniers seront convoqués par la même commission au lieu, date et heure qu'elle aura fixés pour une **enchère restreinte** à organiser aux conditions fixées pour les appels D'offres restreints; et la vente finale sera consentie à l'enchérisseur le plus offrant retenu par la commission.
- Aucune réclamation ne sera admise pour quelque cause que ce soit, notamment pour défaut de qualité.
- Les paiements sont effectués après adjudication par les moyens prévus par la réglementation en vigueur et acceptés par l'Administration au titre des ventes. A défaut de quoi les lots seront remis en vente conformément aux dispositions légales en vigueur.
- Les lots payés doivent être enlevés dans un délai de huit (8) jours à compter de la date de l'adjudication. Passé ce délai, lesdites marchandises seront considérées comme abandonnées en Douane.
- Nonobstant les frais de magasinage en vigueur, les marchandises adjugées et non retirées demeurent aux risques des adjudicataires. Leur détérioration, altération ou déperdition ne peuvent donner lieu à dommages et intérêts quelle qu'en soit la cause.
- Les compétiteurs peuvent prendre connaissance des caractéristiques et de l'état extérieur des marchandises à céder au **dépôt des Douanes à la Direction Préfectorale de Fès - route de Séfrou Hay Ezzohour Fès** ou sur le site Internet de l'administration durant toute la période de l'appel d'offres.
- Les enlèvements sont effectués à la charge des acquéreurs.
- L'acquéreur doit accepter les contrôles ultérieurs effectués par les services douaniers.
- Toute cession à des tiers par l'acquéreur des articles doit obligatoirement être couverte par la délivrance d'une facture établie en bonne et due forme, tirée d'un facturier dont les souches doivent être conservées pour être présentées à toute réquisition du service des Douanes.

- La résolution de la vente est prononcée de plein droit et sans sommation, si le retraitement de la marchandise vendue n'est pas effectué dans un délai de huit (8) jours à compter de la date de l'adjudication. Passé ce délai, lesdites marchandises seront considérées comme abandonnées en Douane.
 - Les données à caractère personnel concernant les participants aux ventes en douane sont collectées, enregistrées et traitées par l'Administration des Douanes et Impôts Indirects conformément aux dispositions de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Ce traitement a fait l'objet d'une autorisation auprès de la CNDP sous le numéro A-PO-313/2019 délivrée suite à la décision n° 21-2023 du 17/03/2023.
 - Le consentement des participants à l'égard du traitement, précité, sera matérialisé par la signature d'un formulaire dont le modèle est ci-joint. »
 - Les cautions doivent être retirées dans le délai de 15 jours de la date d'ouvertures des plis.
- Pour plus de détails sur cette vente, consulter le portail web de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects à l'adresse ci-après : <http://www.douane.gov.ma/web/guest/ventes-sur-appel-offres-prix>

L'Ordonnateur-liquidateur des Douanes et Impôts Indirects de Fès

1.

MOHAMMED ZEJLI

Annexe 1
LOTS OBJET DE LA VENTE

N°LOT	Référence lot	Nature marchandises	Etat	Quantité/poids	Caution
Lot unique	50020250000189	Téléphones portable iPhone15 Pro Max	Usagé	1,00 (U)	30000.00
	50020250000190	Téléphones portable Iphone16	Neuf	4,00 (U)	
	50020250000191	Téléphones portable iPhone 15	Neuf	7,00 (U)	
	50020250000192	Téléphones portable iPhone16 Pro Max	Neuf	2,00 (U)	
	50020250000193	Téléphones portable iPhone 15 Pro Max	Usagé	3,00 (U)	
	50020250000194	Téléphones portable iPhone15 Pro	Usagé	2,00 (U)	
	50020250000195	Téléphones iPhone13	Neuf	3,00 (U)	
	50020250000196	Téléphones portable Samsung Galaxy 5G	Neuf	6,00 (U)	
	50020250000197	Téléphone portable Xiaomi	Usagé	1,00 (U)	

ANNEXE 2
CAUTION

BANQUE :

CAUTION N°

Nous soussignés Banque.....dont le siège social est à
Représentée par

Messieurs.....

Respectivement (qualité).....

Déclarons par le présent acte nous porter caution personnelle et solidaire
de.....pour le montant du cautionnement provisoire
concernant l'appel d'offre n° **19/2025 du 08/08/2025 pour** l'achat du lot
n°.....auprès de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects à **FES**.

Le présent cautionnement s'élève à la somme de.....DH dont le montant
sera acquis au profit de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects en cas de non-respect par
le soumissionnaire des clauses de l'engagement irrévocable d'achat qu'il a souscrit.

En outre, nous nous engageons à ne libérer le soumissionnaire de sa caution que sur présentation
d'une mainlevée délivrée par l'Administration des Douanes et Impôts Indirects accompagnée de la
présente attestation de caution.

Fait à Le

Bon pour caution (mention à porter en manuscrit)

Cachet et Signatures.

ANNEXE 3

Soumission Engagement irrévocable d'achat

Je soussigné..... Demeurant
à
Titulaire de la pièce d'identité n°..... (1) Délivrée àle..... Agissant
:
M'engage par la présente à :

1. Acquérir auprès de l'ordonnateur liquidateur des douanes à....., si mon offre est retenue à la suite de l'appel D'offres n° **19 /2025 du 08/08/2025**, la marchandise composant le lot n°.....objet dudit appel d'offres ;
2. Accepter de participer, au lieu et date fixés par l'Administration, aux enchères restreintes dans le cas où la même offre que la mienne est proposée par d'autres soumissionnaires ;
3. Verser une fois mon offre retenue, le montant y correspondant en espèces ou par chèque certifié au Receveur des douanes à **FES** dans les deux jours ouvrables qui suivent la notification de la lettre du service des douanes ;
4. Prendre possession à mes frais de la marchandise objet du lot susvisé dans le jour non chômé qui suit le règlement de l'achat. A défaut d'exécution, et nonobstant les frais de magasinage retenus à ma charge, l'Administration peut disposer librement, à son profit, de la marchandise objet du lot en question ;
5. Accepter la marchandise susvisée en l'état où elle se trouve au moment de son enlèvement par mes soins sans garantie aucune de la part de l'Administration et sans qu'aucune réclamation puisse être admise pour quelque cause que ce soit ;
6. Renoncer au profit de l'Administration des Douanes, en cas de non-respect des dispositions qui précèdent au montant de.....Objet de la caution provisoire n°..... Consentie en ma faveur par.....sans aucun recours de ma part pour quelque cause que ce soit ;
7. Accepter de tenir une comptabilité matière des marchandises acquises, intégrée à la comptabilité générale de mon entreprise le cas échéant et accepter les contrôles douaniers ultérieurs effectués par les services douaniers ;
8. Souscrire une déclaration d'exportation réglementaire auprès du bureau douanier par lequel les marchandises acquises seront exportées et assurer à mes frais l'acheminement des dites marchandises vers le bureau d'exportation sous le contrôle de l'Administration ;
9. Accepter que les marchandises non enlevées dans le délai susvisé demeurent à mes risques : leurs détériorations, altérations ou déperditions ne peuvent donner lieu à dommages et intérêts quelle qu'en soit la cause.

Fait de bonne foi à Le.....

Signature légalisée.

(1) - en mon nom propre.
- au nom de la société.....que je représente valablement en vertu des pouvoirs qui me sont conférés

ANNEXE 4

VENTE PAR APPEL D'OFFRES DE PRIX N° 19 /2025

OFFRE DE PRIX

Je soussigné

Demeurant à

Carte d'Identité Nationale n°.....du délivrée à.....

Offre la somme de.....pour l'achat du lot.....objet de l'appel
susvisé.

Fait à le

Signature



